Genève, le 27 juin 2013

|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** |  |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax.:E-mail: | **Circulaire TSB 38**COM 5/CB+41 22 730 6301+41 22 730 5853tsbsg5@itu.int | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union;
* A la CCUNCC;
* A l'Agence internationale de l'énergie (AIE);
* Au DEFRA (Royaume-Uni);
* A l'EPA (Etats-Unis);
* Au GHG Protocol;
* Aux partenaires de l'Initiative GHG Protocol
 |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T;- Aux Rapporteurs et Rapporteurs associés de la CE 5;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Identification des bases de données sur les facteurs d'émission**  |

Madame, Monsieur,

L'UIT, en tant qu'institution spécialisée de l'ONU chargée des technologies de l'information et de la communication (TIC), s'attache à élaborer une approche intégrée permettant d'étudier les liens entre les TIC et les changements climatiques et à collaborer étroitement avec la communauté internationale afin d'aider les pays à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter.

En 2012, l'UIT-T a élaboré la Recommandation UIT-T L.1420 – Méthodologie d'évaluation de la consommation d'énergie et de l'incidence des émissions de gaz à effet de serre des technologies de l'information et de la communication dans les organisations. Cette méthodologie décrit la procédure que doit appliquer une organisation (société commerciale, administration, université…) désireuse d'évaluer son impact sur l'environnement en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et d'en rendre compte. Il s'agit notamment, pour cette organisation, de bien sélectionner les bases de données qu'elle utilise pour recenser les facteurs d'émission et de déclarer ces bases de données.

Des études antérieures ont montré que, lorsqu'elles évaluent leur propre impact sur l'environnement, les organisations utilisent une multitude de bases de données contenant des informations sur les facteurs d'émission, ce qui rend la comparaison des résultats difficile, voire impossible. Cette difficulté est accentuée par l'absence d'homogénéité dans la précision, la couverture statistique et les processus de mise à jour de ces bases de données.

La Commission d'études 5 de l'UIT-T ("Environnement et changement climatique") a conclu qu'il était nécessaire de procéder à une analyse plus approfondie des caractéristiques de ces bases de données en vue d'identifier les doublons et les lacunes qui pourraient fausser l'évaluation de l'impact environnemental fournie par ces organisations.

Dans ce contexte, la Commission d'études 5 de l'UIT-T (" Environnement et changement climatique") a mis au point une enquête en ligne pour rassembler des informations sur les facteurs d'émission et sur les bases de données recensant ces informations qui sont disponibles dans le monde entier.

Je vous serais reconnaissant de nous aider à collecter des informations à caractère général relatives à la disponibilité des bases de données sur les facteurs d'émission, en remplissant notre enquête en ligne.

On trouvera cette enquête sur Internet, à l'adresse suivante:

<https://www.surveymonkey.com/s/201306-Emission>

Je vous saurais gré de bien vouloir y répondre **avant le 30 septembre 2013**.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Mme Cristina Bueti (tsbsg5@itu.int).

Le succès de l'identification des bases de données sur les facteurs d'émission dépendra des réponses que nous recevrons.

Je vous remercie par avance de votre coopération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications